La mise à mort des animaux, une question morale aujourd'hui posée à l'homme

Laporte René, Ingénieur agronome, économiste. 84 Bld Arago, 75014 Paris

Introduction - Depuis quelques décennies, un large débat est ouvert dans notre société sur la place de l'animal, sur l'utilisation qu'en fait l'homme, sur la façon dont il est traité aussi bien pour l'animal de compagnie que pour l'animal de ferme (de rente), que pour les espèces sauvages. Tout ce débat tourne autour d'une question centrale : l'homme a-t-il le droit d'utiliser les animaux, de les tuer ? L'homme a édicté une loi morale « humanitaire » imposant le respect de la vie de ses congénères humains : « tu ne tueras point » (avec toutes les exceptions et entorses que nous connaissons : tueries, massacres, guerre, terrorisme, etc.). Doit-il s'imposer une loi éthique « animalitaire » lui interdisant de tuer les animaux ? Les attaques contre la consommation de viande souvent portées par les défenseurs des animaux, les anti-viandes, les libérateurs des animaux, les militants végétariens et surtout végétaliens reposent sur cette négation du droit que l'homme s'est arrogé de tuer les animaux. Mais au-delà de ces mouvements très militants mais aussi très largement minoritaires, la société s'interroge sur les conditions dans lesquelles les animaux sont élevés et abattus. C'est une façon de poser une question corollaire : qui prend en charge la mort des animaux ou plus simplement qui assume la mise à mort : le producteur, l'abatteur ou le consommateur-citoyen qui va manger le morceau de viande ? Les mangeurs de viande qui représentent plus de 90% de la population se posent eux aussi la question de la mise à mort des animaux pour les manger. Mais ils apportent des réponses plus nuancées et finalement plus favorables aux animaux que celles avancées par les libérateurs des animaux.

A-t-on le droit de tuer les animaux ?

Pour refuser à l'homme le droit de tuer les animaux, les défenseurs des animaux ont échafaudé une construction hétéroclite mélangeant la philosophie, les sciences, les religions, la sociologie, n'hésitant pas à élaborer de nouveaux concepts comme le « carnisme » accusant les mangeurs de viande d'opprimer l'humanité. La consommation de viande serait un instrument de domination utilisé par l'homme pour contraindre le monde et l'animal. L'animal devient ainsi le nouveau « prolétaire » exploité par l'homme qui serait son bourreau. La libération des animaux serait alors une cause « animalitaire » portée au même rang que les causes humanitaires des siècles passés luttant contre toutes les formes d'exploitation de l'homme : esclavagisme, racisme, sexisme, condition de la classe ouvrière.

Donnons un instant la parole à un végétalien militant : « L'homme n'a pas le droit de tuer les animaux, êtres vivants sensibles dotés de capacité d'intelligence, de conscience et d'empathie et appartenant à la même catégorie d'espèce. Il faut interdire l'élevage et libérer tous les animaux que l'homme contraint aussi bien les animaux de compagnie que les animaux domestiques dits animaux de ferme. L'homme ne doit pas manger de la viande et

des produits animaux car l'élevage et l'abattage font souffrir les animaux, la viande ruine sa santé, la viande gaspille les ressources et affame la planète, l'élevage la détruit ».

D'abord de quels animaux parle-t-on?

Le monde animal dont l'homme fait d'ailleurs partie va des organismes pluricellulaires aux vertébrés mammifères en passant par les crustacés, les poissons, etc. Doit-on apporter la même considération au chien, animal de compagnie et aux puces qui cherchent sa compagnie en se cachant dans ses poils? De plus dans sa déjà longue histoire, l'homme a établi des relations particulières avec différentes catégories d'animaux: les animaux qu'il a domestiqués soit pour en faire des animaux de compagnie, soit pour utiliser leur force de traction, leurs produits, œufs, lait, viande...et les animaux sauvages dont un certain nombre sont des prédateurs ou des nuisibles dont il doit se protéger. Les animaux domestiques de ferme occupent une place centrale dans ce débat car l'homme a passé avec eux une sorte de contrat que nous appellerons « le contrat de la domestication » : tu me donnes ta viande, ton lait, ta force de travail et en contrepartie je te nourris, je t'offre un abri pour te protéger des prédateurs, je te soigne. La mort est alors une clause du contrat et même un aboutissement et non un acte inutile ou un acte de barbarie.

Quand on pose la question aux anti-viandes et aux défenseurs des animaux : quels sont les animaux concernés leurs réponses sont évasives ? Certains se limitent aux grands mammifères terrestres oubliant au passage les oiseaux. D'autres s'arrêtent aux animaux domestiqués par l'homme du chien au bœuf, du cochon à la poule. Et où se situent les poissons et autres céphalopodes comme la pieuvre qui au dire de certains serait « très intelligente » ?

En toute logique une loi interdisant d'ôter la vie à un autre être vivant devrait s'appliquer à tous les êtres vivants du règne animal (et pourquoi pas du règne végétal car jusqu'à preuve du contraire les végétaux sont aussi des êtres vivants). Au choix, une absurdité ou une impasse! Pas pour certains jusqu'au-boutistes de la cause animale qui militent pour la libération de tous les animaux y compris les animaux de compagnie et qui veulent laisser proliférer les animaux sauvages, prédateurs et nuisibles. Voilà des libérateurs des animaux qui veulent la disparition des animaux qui sont les plus proches de l'homme, qui partagent la vie des hommes! Si l'homme a pu poser un principe d'égalité pour l'homme: les hommes sont égaux en droits, il est évident que le monde animal est très divers, que les animaux ne sont pas égaux, qu'il n'y a pas un animal mais des animaux.

L'animal est un être sensible, doté de conscience, d'intelligence, capable d'empathie.

Qui oserait nier que les animaux soient des êtres sensibles ? Celui qui n'a jamais vécu avec un animal ? Mais certainement pas les éleveurs ?

Reconnaissons que toutes ces qualités, sensibilité, intelligence, conscience, empathie sont à des degrés divers l'apanage de tous les êtres vivants qui sans ces fonctions ne pourraient pas vivre. L'animal doit pouvoir sentir et être sensible à son environnement pour se nourrir, se reproduire, se défendre et vivre avec ses congénères. Ce sont les fonctions vitales qui sont

en jeu et l'animal comme l'homme est doté par sa physiologie et sa biologie des mécanismes nécessaires à la vie et à la survie. Mais comme l'a dit Darwin il y a déjà 150 ans dans « La descendance de l'homme » (1876), il y a bien une continuité dans l'évolution des espèces des animaux à l'homme mais aussi une différence de degré dès lors que l'on parle d'intelligence, de conscience.

Si on définit l'intelligence comme la simple capacité à apprendre, à communiquer, à vivre en groupe, alors les animaux sont intelligents et ont une conscience de leur existence dans leur territoire. Et on peut multiplier à l'envie les preuves : un cochon trouve facilement le moyen d'ouvrir le loquet qui ferme sa case, surtout si derrière la porte il y a de la nourriture. Les chiens savants sont utilisés dans les cirques depuis l'antiquité. Les perroquets ont une grande capacité d'imitation voire de répétition du langage humain. C'est bien parce que les animaux sont sensibles, « et pas idiots » que l'homme a pu en domestiquer certains et en faire des compagnons pour le travail, la traction, la chasse, le gardiennage des troupeaux. La domestication des animaux est la preuve que bien avant que les libérateurs des animaux s'en mêlent, les éleveurs avaient reconnu aux animaux sensibilité et intelligence. Avant d'accuser les éleveurs d'ignorer l'intelligence et les compétences cognitives des animaux domestiques nous proposons aux théoriciens de la libération animale un stage d'observation d'une paire de bœuf ou d'un cheval au travail, d'un chien de berger avec son troupeau. Les animaux ont des grandes capacités d'apprentissage, mais il ne faut pas confondre apprentissage et intelligence.

Par contre si on définit l'intelligence comme la capacité à maitriser le langage et l'écriture, à raisonner, si on définit la conscience comme la capacité à réfléchir à l'aide de concepts, à accumuler et hiérarchiser des savoirs, alors on retrouve la notion de degré ou de niveau entre l'homme et l'animal avancée par Darwin. Le langage humain va bien plus loin que le cris et sons différenciés émis par les animaux pour communiquer dans trois situations « vitales » : se nourrir, se protéger des prédateurs et se reproduire. La communication chez les vervets, petits singes d'Afrique, se limite à une dizaine de cris (mots) différenciés pour signaler la présence des prédateurs, de la nourriture et pour vivre avec ses congénères et se reproduire. C'est beaucoup mais le langage humain est bien plus performant car il permet le dialogue, la discussion, la transmission, la construction de valeurs, le choix de principes moraux, etc. Si l'homme peut agir au nom de principes, c'est bien parce que nous autres hommes, nous sommes des animaux « moraux ».

Les scientifiques qui travaillent sur ces questions laissent une certaine ambiguïté dans laquelle s'engouffrent les tenants de la quasi égalité de l'animal et de l'homme. Dans la déclaration de Cambridge en 2012, une équipe de scientifiques a fait le constat que les animaux possèdent eux aussi les substrats neurologiques qui supportent et produisent la conscience. Ils n'ont pas dit que les animaux avaient la même conscience que l'homme car disposer des outils c'est bien mais peut-on ramener la conscience à cette seule mécanique cérébrale et neuronale. Les animaux disposent du support, *le hardware*, mais si on peut oser cette comparaison ils n'ont pas un logiciel, *le software*, aussi sophistiqué que celui de l'homme. Comme toujours le monde se divise en deux : ceux qui ne voient que des ressemblances et ceux qui ne voient que des différences entre les hommes et les animaux.

On ne peut pas ignorer les différences entre le cerveau humain et le cerveau des grands singes : taille du cerveau, nombre de neurones, présence des cellules gliales en grand nombre dans les lobes pariétaux. Et d'autres sont pressés d'en finir comme l'éthologue néerlandais Frans de Waal qui proclame qu'« il est temps d'arrêter de courir après le propre de l'homme ».

La proximité biologique et physiologique est insuffisante pour déclarer que l'animal a une conscience et une intelligence comparables à celles de l'homme. L'animal est un être vivant sensible, doté d'intelligence, de conscience, capable d'empathie mais cela n'en fait pas un animal « humain ». Pourtant quelques théoriciens du « spécisme » affirment que l'homme et l'animal appartiennent à la même espèce.

L'animal appartiendrait à la même espèce que l'homme

Les débats actuels homme-animal en ce début du XXIème siècle illustrent une perte des repères et des frontières entre le monde animal et le monde humain. L'homme avec l'aide des philosophes et des religions avait structuré son monde et établi une hiérarchie sécurisante avec les dieux en haut, immortels, l'homme au milieu et les animaux en bas qui lui sont soumis. Et en plus l'homme avait compris qu'il devait respecter cet ordre et éviter de commettre deux péchés capitaux, soit se prendre pour dieu, soit se comporter comme un animal.

C'est le philosophe australien, Peter Singer qui, à la fin du XXème siècle, développe le concept d'anti-spécisme dans son livre *La libération animale (1975)*. Il accuse l'homme de faire du « spécisme » c'est-à-dire de considérer que l'animal et l'homme n'appartiennent pas à la même espèce. De là l'homme s'autorise à utiliser les animaux et à les tuer. Pour Peter Singer, l'homme et l'animal appartiennent tous les deux à la même catégorie d'espèce et il convient d'accorder la même considération morale à toutes les espèces vivantes. Il fait ainsi le parallèle avec le racisme ou le sexisme, autres discriminations dont l'homme a du mal à se débarrasser. Sur la base de la philosophie utilitariste déjà développée par Jeremy Bentham un siècle avant, Peter Singer considère que les animaux comme les hommes ont « intérêt » à vivre et de ce fait l'homme n'a pas le droit de leur ôter la vie. Dans son récent livre « Antispéciste », Aymeric Caron affirme : « les animaux non humains sont mus par le même vouloir-vivre que nous (les animaux humains) ». La construction philosophique de l'antispécisme par Peter Singer constitue un revirement complet de la pensée humaniste du siècle des Lumières qui mettait l'homme au-dessus des autres espèces.

En effet pour Jean-Jacques Rousseau, philosophe des Lumières, l'animal n'agit que par instinct alors que l'homme, à l'instinct, ajoute la liberté. J.J. Rousseau reconnait à l'animal une sensibilité non perfectible. Génération après génération, l'animal reproduit les mêmes comportements qui lui permettent de vivre et Rousseau conclut que chez l'homme c'est « dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de son âme ».

D'autres philosophes vont plus loin, tels Tom Regan ou Gary Francione qui réclament des droits pour les animaux. Le mal fondamental de notre société est de considérer les animaux

comme des ressources impliquant qu'ils soient mangés, manipulés, exploités pour pratiquer un sport ou en tirer profit. Ils veulent interdire à l'homme d'utiliser les animaux et même de posséder des animaux de compagnie. D'où leur préconisation de stérilisation des animaux de compagnie, afin de faire disparaître à jamais ces espèces qui sont dépendantes des hommes. Encore une libération qui rate la cible! Mais plus grave encore, les théories philosophiques poussées à l'extrême peuvent se révéler fragiles et même dangereuses. Et Peter Singer n'y a pas échappé en comparant l'intérêt à vivre d'un enfant handicapé mental et celui d'un animal! S'il faut choisir lors d'un naufrage entre la vie d'un chien bien portant et celle d'un vieillard, l'anti-spécisme vous commande de choisir le chien. Heureusement que la très grande majorité des philosophes ne partage pas et même rejette cette éthique utilitariste anglo-saxonne. A nier les différences d'espèces entre l'homme et l'animal ce n'est pas l'animal qui est mieux considéré, c'est l'homme qui est rabaissé au rang d'animal ou pire traité comme tel! Et il est totalement faux et surtout dangereux de mettre l'homme et les animaux sur le même plan.

Le récent film de Franz-Olivier Gisbert « L'animal est une personne » sorti en 2015 illustre parfaitement cette manipulation proche de l'escroquerie intellectuelle dans laquelle veulent nous entrainer les anti-spécistes. A partir du titre « L'animal est un personne », et avec des images et commentaires sur l'intelligence, sur la conscience, sur l'empathie des animaux, le film se conclut par l'affirmation : « l'animal est presque une personne humaine »

La philosophe Elisabeth de Fontenay ne partage pas cette philosophie anti-spéciste et ne s'oppose pas à l'utilisation par l'homme des animaux pour se nourrir. Par contre elle revendique un vrai statut juridique de l'animal pour mieux le protéger. Pour sa part le philosophe Francis Wolff combat cette tendance de la philosophie portée par les anti-spécistes qui veulent faire de l'homme un animal comme les autres et plutôt que de parler des droits de l'animal, il préfère parler des devoirs de l'homme envers l'animal. Et il ajoute : « si nous pensons que nous devons bien traiter les animaux, c'est que nous ne sommes justement pas des animaux comme les autres ». Et Luc Ferry parle bien d'une discontinuité radicale entre les hommes et les animaux

Les anti-spécistes et leurs disciples tentent de construire un nouvel ordre reposant sur le principe que « l'homme étant un animal comme les autres », l'animal serait une personne humaine. Dit autrement puisque la proposition « l'homme est un animal » est vraie, la proposition inverse « l'animal est un homme » serait vérifiée. Eh bien non, car les prémisses de la première proposition sont erronées : l'homme n'est pas un animal comme les autres, il a ce plus, ce degré dans sa conscience, dans son intelligence dont parle Darwin et qui fait que « l'homme n'est pas une bête » pour utiliser cette expression populaire.

Les disciples de Peter Singer restent très minoritaires et ni la philosophie, ni les religions, ni la science ne posent un interdit moral à l'homme : « tu ne tueras point les animaux ». L'homme doit rester libre de ses choix – celui d'utiliser les animaux pour produire des biens marchands, celui de les tuer pour manger leur viande. Et en réponse aux militants végétariens et végétaliens qui militent pour l'abolition de l'élevage et de la viande, nous opposons la liberté de manger de la viande, une des libertés fondamentales propre à l'homme. Reste à définir les conditions d'exercice de ce droit et de cette liberté

Les conditions de la mise à mort des animaux.

L'homme a le droit de tuer les animaux, mais il doit se préoccuper des conditions de leur mise à mort. Mettre à mort un animal n'est pas un geste banal et dans toutes les civilisations et religions cet acte est plus ou moins codifié voire sanctifié.

Le rite du sacrifice est universel (il a même concerné des humains dans les civilisations amérindiennes). Au cours d'une cérémonie, les prêtres tuent l'animal en offrande aux dieux, les meilleurs morceaux leur sont réservés et le peuple peut alors manger la viande. Ce rituel du sacrifice est en partie conservé dans les pratiques de l'abattage rituel casher et halal. On peut y voir une manière d'assumer la mise à mort de l'animal et de se faire pardonner cet acte. Dans la chasse à courre, la récompense (un sucre) donnée par le piqueur au gibier qu'il va saigner est un geste de compassion envers l'animal et une sorte de pardon accordée aux chasseurs.

Dans d'autres religions notamment d'obédience hindouiste, l'acte de mise à mort a été délégué à une classe sociale qui est tenue en marge de la société : en Inde, l'abattage est réalisé par la caste des Intouchables qui sont autorisés à collecter les cadavres des vaches sacrées et à en valoriser la peau. Au Japon, la visite d'un abattoir se résume à la bouverie à l'entrée et à la salle des ventes à la sortie. On ne montre pas la chaine d'abattage et le personnel qui travaille en abattoir ne le dit pas à ses voisins parfois même pas à sa famille.

Aujourd'hui le consommateur est de plus en plus éloigné du monde de l'élevage et de l'abattage. Il a délégué à un petit nombre d'éleveurs et de professionnels de la viande la charge de tuer les animaux pour se nourrir. Il y a moins d'un siècle, dans chaque famille on pratiquait la mise à mort des animaux, du moins pour les volailles. On pouvait penser qu'avec la modernisation de l'abattage, avec des méthodes d'étourdissement efficaces, avec des abattoirs isolés qui éloignent le public de la mise à mort des animaux, l'homme et la société ne se poseraient plus de questions sur les conditions de la mise à mort des animaux. Au contraire le fait de ne pas savoir, d'avoir des doutes sur les méthodes d'élevage et d'abattage l'inquiète et il n'arrive plus à assumer la mise à mort des animaux. Reconnaissons que les images et les vidéos largement médiatisées qui montrent des mauvais traitements notamment lors de l'étourdissement peuvent nourrir leurs interrogations.

On ne répondra pas aux inquiétudes de la société en revenant aux tueries particulières, au camion abattoir, à l'abattage en ferme ou aux pratiques des années d'après-guerre. On ne rassurera pas le consommateur en ouvrant les abattoirs au public comme si l'abattage était un spectacle. On ne règlera pas la question en empilant de nouvelles règlementations et de nouveaux contrôles.

A l'abattoir comme en transport, comme en élevage, le bien-être des animaux doit être considéré comme une obligation morale qui s'impose à l'homme alors que souvent les professionnels en parlent comme d'une contrainte générant des coûts additionnels.

Une telle approche voulue et assumée par les professionnels et au besoin accompagnée par les pouvoirs publics (et non l'inverse) suppose d'abord de procéder à un inventaire des points critiques.

Quelques exemples:

- à l'abattoir tout le dispositif doit être évalué : les bouveries et stalles d'attente, couloirs d'amenée, contention des animaux, méthode et qualité de l'étourdissement, saignée. La qualité du travail d'étourdissement peut s'évaluer par une série d'indicateur : excellent si 99% des animaux sont étourdis du premier coup (one shot), satisfaisant de 95 à 99%. Si inférieur à 95% il faut prendre des mesures correctives, matériel défectueux, formation du personnel, etc. Cette méthode d'évaluation a été proposée par l'American Meat Institute, il y a 10 ans, avec d'autres critères tels que le nombre de chutes, glissades, les cris, etc.
- le rythme élevé des chaines de traitement des carcasses après saignée peuvent expliquer certaines défaillances au niveau du poste d'étourdissement et de saignée : par exemple, 700 porcs/heure, soit 11 porcs/minute. Au lieu de tolérer un mauvais étourdissement, il est possible d'envisager deux couloirs d'amenée et deux postes d'étourdissement et de saignée travaillant au rythme de 350 porcs/heure. Il n'est pas question de procéder à une modification immédiate postes mais de répondre en donnant un plan d'investissement et un calendrier de réalisation.
- La production d'œufs avec des poules en cage est régulièrement montrée comme l'image de l'élevage intensif, industriel, contraignant les animaux en limitant leur espace de vie. Et il est vrai qu'aucun producteur ne prendrait le risque de faire sa publicité en diffusant des images réelles de poules en batterie. Par contre on voit des publicités avec des poules dans des cours de ferme qui ont disparu depuis belle lurette. Au lieu de négocier cm par cm l'agrandissement des cages et alors que l'on sait qu'à terme ce mode d'élevage est condamné, il serait plus payant pour les producteurs, pour l'image du produit de proposer un plan à 5 ans d'arrêt des cages et d'engager dès maintenant leur remplacement par la production d'œufs avec parcours extérieur. Depuis les années 2000, les veaux de boucherie sont élevés en case collective et tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire que finalement c'est mieux et pour les éleveurs et pour les animaux. Mais que de temps perdu et surtout d'image détériorée pour la profession dans des discussions sans fin pour retarder des changements inéluctables. Faire du bien-être animal une loi morale, le prendre en charge c'est être attentif et corriger les pratiques qui posent problème en termes de bien-être.
- De nombreuses pratiques que les professionnels éleveurs, abatteurs jugent normales et inoffensives ne sont pas comprises par les consommateurs et la société : la castration ou l'écornage à vif, le broyage de poussins vivants, l'abattage de femelles en gestation avancée, etc... L'hyper-sélection de sujets plus productifs sur la vitesse de croissance, sur la quantité et la qualité du lait, ou sur le nombre d'œufs produits sans parler des animaux issus de la transgénèse et maintenant de la mutagénèse peut conduire à des animaux anatomiquement et physiologiquement « hyper-typés » qui aussi posent question.
- L'abattage rituel sans étourdissement pose problème car la survenue de l'état d'inconscience n'est pas immédiate et peut atteindre plusieurs minutes pour des bovins. La science apporte une solution qui est déjà largement acceptée par de nombreux pays

musulmans: l'étourdissement réversible. Si l'animal n'est pas saigné dans la minute, il revient à lui comme tout malade après une anesthésie. Tout en respectant les pratiques religieuses, on peut faire évoluer les méthodes de mise à mort ce qui est aujourd'hui accepté par de nombreux pays musulmans (Arabie Saoudite). La proposition souvent avancée d'étiqueter la viande issue d'un abattage rituel est une mauvaise idée : elle ne résout en rien la question de la douleur liée à un égorgement de l'animal vivant.

Dans ce rapide inventaire loin de nous l'idée que l'élevage et les industries d'aval devraient rester en dehors du progrès technique, de l'innovation, hermétiques à la science et à la modernité. Au contraire, les éleveurs et les professionnels de la viande ainsi que tous les salariés ont droit à la modernité et au progrès comme tous les autres secteurs de l'économie. Mais travaillant avec des êtres vivants sensibles ils doivent être plus attentifs aux conditions dans lesquelles ils utilisent les animaux et raisonner et évaluer les techniques au regard du bien-être des animaux.

Dans le contrat de domestication qui le lie à l'animal, l'homme s'est engagé à protéger les animaux, à bien les traiter, à leur épargner toute situation de stress ou de douleur inutile. Et bien sûr, l'homme s'oblige à corriger les erreurs ou manquements à ses obligations

Conclusion

Ni la philosophie, ni les religions et encore moins la science n'imposent à l'homme un interdit : « tu ne tueras point les animaux ». Aux « welfaristes » et autres végétariens et végétaliens militants de la libération animale qui veulent édicter une loi interdisant de tuer les animaux nous opposons une loi morale de bien traitance des animaux qui impose à l'homme des devoirs envers les animaux qu'ils soient sauvages, domestiques ou de compagnie.

Les autres arguments avancés par les anti-viandes sont conjoncturels, factuels et correspondent à des questions sociétales de ce début de XXIème siècle : la santé, le gaspillage, la faim dans le monde, les émissions des GES et le réchauffement climatique. Sauf à désespérer de lui, l'homme a les moyens d'y répondre et de corriger les erreurs, le excès et les trajectoires sans pour autant se lancer dans une révolution « animalitaire » aboutissant à l'arrêt de l'élevage et de la consommation des produits animaux. Ces interdits sont d'ailleurs choquants et relèvent d'une pensée économique prônant la décroissance et exprimant une volonté de punir l'homme pour sauver l'humanité. Il y a de quoi s'étonner que des défenseurs des animaux qui revendiquent leur libération proposent la fin de l'élevage et de fait la disparition des espèces domestiques concernées.

Pourquoi ne pas donner des réponses positives aux questions posées : améliorer les pratiques d'élevage et d'abattage, permettre aux populations pauvres d'accéder à une meilleure nourriture, incluant tous les produits animaux, lait, œufs, viande ? L'homme est libre mais responsable, il peut produire plus et mieux, il peut consommer mieux.